

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Erratum

Harris, Bolduc & Associés inc.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.7.3 du bulletin du 14 mars 2008 (Vol. 5, n° 10). L'avis relatif aux emprunts subordonnés aurait dû se lire comme suit :

Approbation de l'emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richard Bolduc en faveur de Harris, Bolduc & Associés inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richard Bolduc renonce à concourir est de 5 000 \$.

Approbation de l'emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Philippe Harris en faveur de Harris, Bolduc & Associés inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philippe Harris renonce à concourir est de 5 000 \$.

Le 5 juin 2009

Gestion Pembroke Itée

Approbation du renforcement de la position importante de 10,01 % à 11,01 % dans le capital-actions de Gestion Pembroke Itée, conseiller en valeurs de plein exercice, par Nicolas Chevalier. Ce renforcement de position importante se fait par la société Couture Chevalier Conseil ULC.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**Paradigm Capital inc.**

Approbation d'un emprunt de 2 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital U.S. Inc. en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital U.S. Inc. renonce à concourir est de 2 150 000 \$.

PWM Capital

Approbation de la réduction d'un emprunt de 37 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Penson Financial Services Canada Inc. en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Penson Financial Services Canada Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

PWM Capital

Approbation d'un emprunt de 33 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de ABM Investments Limited en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel ABM Investments Limited renonce à concourir est de 176 000 \$.

PWM Capital

Approbation d'un emprunt de 4 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 9199-6505 QC Inc. en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 9199-6505 QC Inc. renonce à concourir est de 7 500 \$.

W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Sesto Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Sesto Deluca renonce à concourir est de 0 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.